

ORDONNANCE C-4.1, o. 210

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1)

**Ordonnance établissant une modification des aménagements cyclables existants
sur la rue Gilford, entre les rues de Mentana et Fullum.**

À la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète:

1. De modifier les aménagements cyclables existants sur la rue Gilford entre les rues de Mentana et Fullum;
2. Que l'ordonnance est édictée pour la période commençant le 1^{er} juin 2020 jusqu'à ce qu'une nouvelle ordonnance la remplace;
3. Que la présente ordonnance remplace toute ordonnance antérieure ayant pour effet de d'établir des voies cyclables sur cette rue du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Le secrétaire d'arrondissement,

M^e Claude Groulx

Le maire d'arrondissement,

Luc Rabouin